

**RPI de Fontbonne**  
**COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE**  
**8 mars 2021**  
**Garrigues (Visioconférence)**

**Présents :**

**Représentants des mairies :** M. Bompieyre, Mme Codou, M. Devriendt, Mme Imbert, Mme Loiseau, Mme Randeynes, Mme Richarte, Mme Schmid-Lossberg

**Parents d'élèves :** Mme Bourgue, Mme Bru, Mme Brun-Lefaucheur, M. Cannard, Mme Davallon, Mme Fraysse, Mme Kindermans, Mme Lemmet, Mme Papon, Mme Rodriguez, M. Ronzier, M. Vammale

**Équipe enseignante :** Mme Cabal, Mme Durand, Mme Fernandez, Mme Gatumel, Mme Goffin, Mme Jammes, Mme Sales-Andriuzzi, Mme Tingaud

**Présidente :** Mme Gatumel

### 1. Effectifs et agrandissement

**Effectifs actuels :**

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
mars 2021	26	20 1 radiation juin	26	25 1 radiation juin	24	19	22	25
					Buzi : 8CE1 + 13CE2 = 21 Camp : 16CE1 + 6CE2 = 22		SH : 11CM1 + 13 CM2 = 24 Garr: 11CM1 + 12CM2 = 23	

**2021-2022 :**

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2021-2022 effectifs actualisés le 16.03	35 déjà sur la liste	25	21	27	25 = 24 + 1 inscription Buzi : 3 Camp : 5 Gal : 8 Garri : 2 SH : 7	23 Buzi : 5 Camp : 4 Gal : 9 + 1 Garri : 0 SH : 4	19	23
					Avec la répartition actuelle :			
					48 élèves CE1/CE2 impossible		42 CM1/CM2 SH : 13CM1 + 12 CM2 = 25 Garr : 6CM1 + 11CM2 = 17	

## **2022-2023 :**

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2022-2023		31	26	21	27	25	23	19
					52 élèves CE1/CE2 impossible		42 CM1/CM2 SH : 9 CM1 + 13 CM2 = 22 Garr : 14 CM1 + 6 CM2 = 20	

Les classes de Buzignargues et Campagne ne pourront pas accueillir l'ensemble des CE1/CE2.

Compte tenu des effectifs de PS, il ne sera pas possible de garder des CE1 à Galargues comme cela s'est déjà fait il y a quelques années.

Le fonctionnement actuel du RPI devra être modifié. C'est problématique.

### **Agrandissement** (école maternelle et cantine)

L'étude du sol allait être réalisée.

Il faut ensuite interpréter les données géotechniques.

Le choix des entreprises sera effectué en juin pour un début des travaux au plus tard en septembre.

## **2. OTS (Organisation du Temps Scolaire)**

Depuis la rentrée de septembre 2018, le RPI a adopté la semaine à 4 jours.

Les collectivités qui ont opté pour la semaine de 4 jours depuis 3 ans arrivent au terme de la validation de cette dérogation. Elles doivent donc se prononcer obligatoirement.

Les propositions d'organisation du temps scolaire (Fiche OTS) doivent être retournées à l'IEN complétées et signées par les maires et les directeurs d'école.

Il serait peut-être judicieux de modifier certains horaires car Florence attend chaque jour une dizaine de minutes, le temps que les parents (qui sont allés chercher les plus grands) viennent récupérer les plus petits.

Les écoles de Saint Hilaire et de Galargues finissent en effet à la même heure (12h00).

Ce serait plus judicieux que les parents viennent d'abord récupérer les plus petits à Galargues avant d'aller récupérer les plus grands à St Hilaire. D'autant qu'à St Hilaire, les enfants peuvent attendre en sécurité. L'espace d'attente au niveau du portillon et de la descente est sécurisé, loin de la route, et l'enseignante est toujours présente tant qu'il y a des élèves.

Les modifications des horaires sont complexes et limitées en raison des contraintes liées aux transports...

### **3. Équipement numérique des écoles**

Pour Buzignargues, la mairie avait demandé à la maîtresse de se rapprocher de M. Groeneweg afin de lui faire faire un devis mais ce dernier n'a pas encore répondu.

La mairie de Campagne va participer à l'appel d'offre du 31 mars. La subvention ne pourra pas dépasser 2 450 euros (70% des 3 500 euros maximum). Mais cela reste intéressant et permettrait à l'école de Campagne d'être dotée du point de vue numérique et de se mettre au niveau des autres écoles du RPI.

Pour Galargues, une demande a été faite en septembre et accordée pour les 4 classes.

Actuellement, une consultation avec les enseignantes est en cours pour définir le futur matériel.

La participation de la mairie s'élèvera à 14 000 € (7 000 € pour chaque école).

La mairie de Garrigues a répondu aux 2 appels d'offres et a déjà été retenue pour le premier.

Concernant l'école de St Hilaire, la mairie a répondu à l'appel d'offre de début d'année et le dossier a été retenu.

### **4. Génération 2024**

Les écoles du RPI souhaitent obtenir le label « Génération 2024 ».

Dans la lignée de l'obtention de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les ministres de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports ont annoncé la création du label « Génération 2024 » ; destiné aux écoles et aux établissements scolaires, le but de ce dispositif est de promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme, tout en développant la pratique physique de la jeunesse de notre pays.

Il s'agit d'engager différentes actions au sein des écoles et des établissements dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

***Les objectifs de cette labellisation sont nombreux :***

- ✘ Développer des projets structurants avec des partenaires sportifs du territoire
- ✘ Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- ✘ Permettre la mise en œuvre des parcours citoyen, d'éducation artistique, culturelle et de santé
- ✘ Intégrer les valeurs de la République et les principes de l'Égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations

Si les écoles du RPI obtiennent le label « Génération 2024 », elles s'engageront à :

- ✘ Participer aux temps forts olympiques : fête du sport scolaire en septembre, semaine olympique et paralympique en février, journée olympique et paralympique le 23 juin
- ✘ Accueillir des sportifs de haut niveau
- ✘ Organiser des rencontres inter-classes, inter-cycles au sein du RPI
- ✘ S'engager dans des projets en lien avec les JO et les valeurs de l'olympisme

Pour obtenir ce label, il faut déposer un dossier de candidature d'ici la fin avril (délai de rigueur) ; les écoles et les établissements labellisés seront informés au cours de la première quinzaine de juin.

La labellisation G2024 sera alors valable pour une durée de 3 ans.

Les écoles du RPI vont donc prochainement compléter leur dossier de candidature (1 dossier par école) ; les enseignantes vont bénéficier d'une rencontre en visioconférence avec Fabrice Revel, CPD EPS (Conseiller Pédagogique Départemental EPS) qui pourra les mettre en relation avec des sportifs de haut niveau.

Mais il est également possible d'organiser des manifestations avec des ressources locales.

Si le RPI obtient le label G2024, il faudra s'affilier à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré).

Il n'est pas obligatoire d'affilier chaque classe, on peut très bien affilier une classe par cycle une année, une autre classe l'année d'après...

Il s'agira d'une affiliation à l'USEP au nom du RPI de Fontbonne. Cela permettra d'alléger les frais.

Car l'affiliation a un coût non négligeable :

- Élève de maternelle : 6,90 euros
- Élève d'élémentaire : 7,30 euros
- Adulte : 15 euros
- Cotisation obligatoire USEP : 30,10 euros

Les enseignantes souhaiteraient obtenir une aide financière de la part des mairies pour cette affiliation. Un conseil de SIVOM aura lieu prochainement et la question sera abordée.

Monsieur Biau, Inspecteur de l'Éducation nationale, est extrêmement attaché à cette labellisation Génération 2024 et aimerait que toutes les écoles de la circonscription soient labellisées.

## **5. Projet d'école**

Le nouveau projet d'école est valable pour la période 2020-2023.

5 axes figurent dans ce projet :

- Axe 1 : Maîtrise de langue orale et écrite
- Axe 2 : La construction du nombre
- Axe 3 : Mise en place d'une chorale RPI
- Axe 4 : Obtenir le label Établissement en Démarche de Développement Durable (E3D)
- Axe 5 : Obtenir le label « Génération 2024 »

## **6. Point supplémentaire**

Mme Stéphanie Bianco, de la CCPL, est désormais en charge de l'accueil de loisirs périscolaire (garderie matin, transport, cantine, garderie midi, garderie soir...).

Le SIVOM a demandé l'agrément Jeunesse et Sport pour cet accueil périscolaire.

Plusieurs personnes (Mme Martinez, M. Cutillas, M. Pech...) ont passé leur BAFA durant les dernières vacances.

Mme Bianco va accompagner dans cette démarche d'agrément.

Le Conseil d'École en visio n'a pas permis de se réunir par école en fin de séance comme d'habitude. Chaque école enverra sa liste de travaux ou de besoins directement à sa mairie.

